



Revue en ligne *Camænae*

<https://www.saprat.fr/instrumenta/revues/revue-en-ligne-camænae/>

ISSN 2102-5541

Numéro 34, octobre 2025

LATIN DU MOYEN ÂGE, LATIN DE L'ÉPOQUE MODERNE ET ENSEIGNEMENT

sous la direction de Lucie Claire, Anne-Hélène Klinger-Dollé,

Alice Lamy, François Ploton-Nicollet

actes du VII^e congrès de la Société d'Études Médio- et Néo-latines (SEMEN-L)

tenu à l'Université Toulouse – Jean Jaurès du 13 au 16 mars 2024



Illustration : Térence publié par Grüninger à Strasbourg (1496), exemplaire de la Bibliothèque humaniste de Sélestat.

Pour citer cet article :

Astrid QUILLIEN, « Denis Lambin pédagogue dans ses éditions d'auteurs anciens et ses *orationes* », *Latin du Moyen Âge, latin de l'époque moderne et enseignement* (dir. L. Claire, A.-H. Klinger-Dollé, A. Lamy, F. Ploton-Nicollet), *Camænae*, 34, octobre 2025.



Latin du Moyen Âge, latin de l'époque moderne et enseignement, revue *Camænae* n° 34 © 2025 by L. Claire, A.-H. Klinger-Dollé, A. Lamy, F. Ploton-Nicollet is licensed under CC BY-NC-ND 4.0

Astrid QUILLIEN

DENIS LAMBIN PÉDAGOGUE DANS SES ÉDITIONS D'AUTEURS ANCIENS ET SES ORATIONES

Denis Lambin, qui est connu avant tout pour ses éditions critiques et commentées d'auteurs anciens (Horace, Lucrèce, Cicéron, Plaute...), fut aussi enseignant : il exerce d'abord auprès du cardinal de Tournon (à qui il traduit et explique en privé l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote dès les années 1550), puis auprès des étudiants du Collège royal, comme lecteur de grec (depuis 1561 jusqu'à sa mort en 1572). Il fut lui-même élève du lecteur royal Pierre Galland et de Jean Dorat¹.

Pour approcher sa manière de pédagogue, nous disposons de quelques notes de cours prises par un étudiant², mais elles s'avèrent très peu lisibles et permettent mal de se rendre compte du contenu précis de ses cours et de la façon dont il enseignait. Heureusement, son corpus publié, abondant, est tout pédagogique – pour des raisons variées et à des degrés divers.

Nous pourrons donc tâcher de brosser un portrait de Lambin en pédagogue à partir de l'analyse de ses éditions commentées d'auteurs anciens (en particulier celle d'Horace, publiée en 1561 et 1567) et de ses *praelectiones*, ces discours d'introduction à des séquences de cours prononcés dans le cadre de sa charge au Collège royal (dont douze sont publiés). Nous verrons ce que choisit d'enseigner, et comment, un professeur qui exerce dans la seconde moitié du XVI^e siècle, à un public qui maîtrise a priori les rudiments du latin et du grec ; nous verrons également comment il articule son travail éditorial (qui porte sur des auteurs latins principalement) avec ses cours (qu'il consacre avant tout à des auteurs grecs), dans un souci constant de défendre la langue grecque et de favoriser l'émancipation, par le savoir, de ses étudiants.

LAMBIN PÉDAGOGUE DANS SES ÉDITIONS : UNE PÉDAGOGIE DE PHILOLOGUE SOUCIEUX DE TRANSMETTRE LE SENS DE L'*APTVM*

Dans ses éditions critiques, publiées dans les années 1560, Lambin s'adresse à des *humanissimi optimique lectores*³ a priori déjà versés dans les langues latine et grecque et dans la lecture des auteurs ; mais, si son rôle n'est plus celui du *grammaticus*, le détail du commentaire montre que le lectorat était sans doute plus varié que cette adresse ne peut le laisser supposer. En effet, même si de nombreuses remarques philologiques et critiques sur les textes émaillent ses commentaires, s'il tranche des débats, il introduit également des remarques d'ordre

¹ Voir A. Quillien, « Le parcours de l'humaniste Denis Lambin (1519-1572) : précurseur de la *Slow Science*? », *Diasporas*, 35, 2020, en ligne (consulté le 20 mai 2025) : <http://journals.openedition.org/diasporas/5065>.

² Les notes de cours de cet étudiant, Giovanni Matteo Toscano, se trouvent dans un recueil factice conservé à la *British Library* (fonds des livres précieux, cote 834. g. 29), qui regroupe (à côté du cours de Dorat sur les *Pythiques* de Pindare donné à Paris en 1566) le cours de Lambin sur Eschine et Démosthène d'octobre 1564, ainsi que celui sur l'*Iliade* d'Homère (chants 1 à 4), donné en 1566-1567. Pour une description de l'ouvrage, voir G. H. Tucker, « Jean Dorat et Giovanni Matteo (Giovam-matteo) Toscano, lecteurs des *Pythiques* de Pindare en 1566 : le double témoignage des ouvrages publiés (1575-1580) de Toscano et d'un livre annoté par lui (1564-1566/7 [?]) », *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance*, éd. Chr. de Buzon et J.-E. Girot, Genève, 2007, p. 199-236 (en particulier p. 212-230 sur le cours de Lambin).

³ *Q. Horatius Flaccus, ex fide atque auctoritate decem librorum manuscriptorum, opera Dionys. Lambini Monstrolensis emendatus...*, Lyon, Jean de Tournes, 1561, épître au lecteur de l'*Art poétique*, p. 480.

lexical, stylistique et éthique destinées à un public qui ne semble pas parfaitement érudit et qu'il souhaite rendre sensible à l'*aptum*.

Le lexique

Contrairement à Josse Bade⁴ par exemple, Lambin n'explique pas tout le texte de chaque auteur qu'il commente, mais choisit des mots et des expressions, qu'il éclaire en contexte en s'appuyant sur la connaissance globale qu'il a de chaque auteur. Il dénonce les anciennes pratiques pédagogiques qui consistaient à recourir à des « calepins »⁵ pour expliquer le sens des mots ; pour lui, cela suppose de connaître les œuvres complètes d'un auteur latin, mais également de l'éclairer avec les auteurs grecs. Ainsi, il note dans sa dernière *praelectio*, prononcée en 1571 en introduction à son cours sur le *Contre Aristocrate* de Démosthène :

Immemorabile autem, id est quod memorari seu dici uel non potest uel non debet ; non dicendum, tacendum. Nam memorare apud bonos et probos Latini sermonis auctores, Plautum, Ciceronem, Virgilium, Horatium, ceteros, idem ualeat quod commemorare, dicere, reffere. Quod eo dico nequis forte uulgs indoctum et linguae Latinae imperitum, quod sapit ex Calepinis et uocabulariis plerumque mendacibus et mendosis secutus, existimet per immemorabile id significari quod memoria teneri non possit⁶.

« Inexprimable », c'est-à-dire qu'on ne peut ou qu'on ne doit exprimer ou dire : ce qu'il ne faut pas dire, qu'il faut taire. Car « exprimer », chez les bons auteurs fiables de langue latine comme Plaute, Cicéron, Virgile, Horace et tous les autres, a la même signification que « rappeler », « dire », « rapporter ». Et je dis cela pour que personne, en vulgaire inculte et ignorant de la langue latine, ne considère par hasard, en se fiant à ce qu'il a appris dans les Calepins et les vocabulaires, généralement mensongers et fautifs, qu'*immemorabilis* signifie « qu'on ne saurait garder en mémoire ».

Lambin pense ici au terme δάος ητος⁷, qu'il traduit par *immemorabilis*, avec le sens d'inexprimable – contrairement aux « calepins ». Ainsi, dans ses éditions, Lambin explique certains termes en recourant à des synonymes, mais avec le souci de ne pas les enfermer dans un sens figé et, surtout, de rendre compte du ou des sens dans lesquels les « bons » auteurs latins les emploient, selon le contexte. Il explique par exemple le v. 398 de l'*Épître aux Pisons* de la manière suivante :

Dare iura maritis] quidam sic hunc locum explicant, dare iura maritis, id est, multa largiri, & condonare uiris, & faeminis, quae matrimonio conglutinentur, quae non obtinebant caelibes : ego sic : dare leges maritis, quibus cogantur matrimonii castitatem inviolatam seruare. Videtur enim haec uis esse horum uerborum apud probatos scriptores. Virg. de Didone lib. 1. Aen. Iura dabat, legesque uiris < Aen., I, 507 >. Idem 3. Iura, domosque dabam < Aen., III, 137 >. Idem lib. 5. Indicitque forum & paribus dat iura uocatis < Aen., V, 758 >. Titus Livius lib. 30. Roma an Carthago iura gentibus daret, ante crastinam noctem scituros < Hist., XXX, 32 >. Horat. Od. 3. lib. 3. triumphatisque possit Romae ferox dare iura Medis < Carm., III, 3, 43 >⁸.

⁴ Voir notamment P. White, *Jodocus Badius Ascensus, Commentary, Commerce and Print in the Renaissance*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

⁵ Ce terme désigne le *Dictionarium* d'Ambrogio Calepino, publié pour la première fois en 1502 et réédité ensuite à de nombreuses reprises ; il a connu une large diffusion dans toute l'Europe et représentait un outil essentiel de l'étudiant en latin dans la première moitié du XVI^e siècle.

⁶ Lambin, *Oratio De utilitate linguae Graecae...*, Paris, J. Bienné, 1572, p. 12. Sur cette *oratio*, voir A. Quillien, « Les *Orationes* de Denis Lambin. La défense du grec dans l'*oratio De utilitate linguae Graecae* (22 octobre 1571) », *Camenae*, 1, 2007, en ligne (consulté le 20 mai 2025) : <https://www.saprat.fr/wp-content/uploads/2023/06/camenae-01-astrid-quillien.pdf>.

⁷ Dans le *De doctrina Platonis* d'Alcinous, H 164 31.

⁸ *Q. Horattius*, 1561, p. 537.

Donner des droits aux époux] Certains expliquent ce passage ainsi : « donner des droits aux époux », c'est-à-dire se montrer généreux et donner aux hommes et aux femmes qui s'unissent par le mariage ce qu'ils n'obtenaient pas lorsqu'ils étaient célibataires. Mais moi je l'explique ainsi : donner des lois aux époux, qui les contraignent à respecter la pureté inviolable du mariage. Il semble en effet que c'est ce sens que les auteurs de référence donnent à ces mots. Virgile, à propos de Didon, au livre 1 de l'*Énéide* : « elle donnait aux hommes des droits et des lois ». Le même, au livre 3 : « je donnais des droits et des maisons ». Le même, au livre 5 : « il fixe une assemblée et donne des droits aux couples convoqués ». Tite-Live, au livre 30 : « Ils sauraient avant la nuit du lendemain qui de Rome ou de Carthage donnerait des droits aux peuples ». Horace, ode 3 du livre 3 : « et, après les avoir vaincus, la fière Rome pourrait donner des droits aux Mèdes ».

Nous voyons que Lambin renvoie le terme qu'il explique (ici, *iura*) à son emploi chez des auteurs aussi variés que Virgile, Tite-Live ou Horace, pour défendre la signification du mot qu'il entend lui (*iura* au sens de lois ou de devoirs qui obligent), en contexte. Sa perspective, avant tout lexicale, est également littéraire et anthropologique : les exemples convoqués permettent de se représenter quelle était la réalité concrète des *iura* au 1^{er} siècle avant J.-C. et, donc, de comprendre le mot correctement. La pédagogie de Lambin, exigeante, ne laisse donc pas le sens des mots au hasard et à l'impertinence des dictionnaires ; elle est fondée sur la connaissance des auteurs et invite les étudiants à recourir à la mémoire littéraire (et anthropologique) pour résoudre les questions lexicales.

Mythologie et éthique

Nous observons une démarche semblable pour le traitement des figures mythologiques, en particulier dans l'édition commentée de l'*Art poétique* d'Horace, aux vers 120 et suivants, qui évoquent différentes figures comme Médée, Achille, Io, Ixion... La visée de Lambin, dans son commentaire, n'est pas encyclopédique : il ne profite pas de la mention, par le poète, de ces personnages pour raconter leurs histoires en détail. Au contraire, ces mythes sont supposés déjà connus, et l'humaniste invite plutôt lecteurs et étudiants à interroger les épithètes affectées aux héros et aux dieux. Loin de fournir un « amas d'épithètes⁹ » et contrairement à la plupart des épithétaires latins et français ou aux commentaires antérieurs de l'*Ars*, Lambin propose de comprendre chaque épithète en contexte ; il montre que tel ou tel adjetif ne qualifie pas, par essence, tel héros, mais seulement en fonction des moments de l'histoire ou du mythe – avec une haute conscience de l'*aptum* éthique. À ce titre, l'exemple d'Achille (v. 120-124) est particulièrement éloquent, et voici le traitement de l'épithète *honoratum* (v. 120) :

Honoratum] cur honoratum ? quia Jupiter a Thetide exoratus, eum a Graecis tum honorandum curauit, cum Troianos, qui Achille pugnante extra sua praesidia prodire, & proelium iniire non audebant, rursum Achille irato, ea fiducia, audaciaque complenit, ut ausi sint bellum fortunam experiri, Graecosque magnis cladibus afficerint, ita ut Agamemnonem, qui Achilli Briseïda eripuerat, magnopere sui facti poenituerit ultroque Briseïda cum aliis puellis formosissimis bello captis, amplissimisque muneribus ad eum remiserit. Sic autem Thetis apud Homerum ιλιάδος α. Iouem orat. Άλλα σύ πέρι μιν τίσον Όλυμπιε μητίετα Ζεῦ : τόφρα δ' ἐπὶ Τρώεσσι τίθει κράτος ὄφρος ἀν Αχαιοῖς νίσσον ἐμὸν τίσωσιν ὀφέλλωσιν τέ έ τιμῆ <Il., I, 508>. id est, at tum eum honorato, ô Iupiter Olympie, consilii largitor. Tandiu autem Troianis potentiam, & robur adiicito, quoad Achini filium meum honorauerint, & eum honore mactarint¹⁰.

⁹ Selon le titre ajouté en annexe au *Dictionnaire des rimes françoises* attribué à Odet de la Noue, Genève, 1596.

¹⁰ *Q. Horatius Flaccus Sex abbinc annos ex fide, atque auctoritate complurium librorum manu scriptorum, opera Dionys. Lambini Monstrolensis emendatus*, Paris, Jean Macé, 1567, p. 356 A.

Honoré] pourquoi « honoré » ? Parce que Jupiter, supplié par Thétis, veilla à ce que son fils soit honoré par les Grecs. En effet, alors que les Troyens n'osaient pas quitter leurs quartiers ni aller au combat tant qu'Achille se battait, le héros, en se mettant de nouveau en colère, les remplit de confiance et d'audace, si bien qu'ils osèrent se risquer à la guerre et qu'ils infligèrent aux Grecs de lourdes pertes : ainsi, Jupiter punit lourdement de son forfait Agamemnon, qui avait enlevé Briséis à Achille, et il lui fit remettre la jeune fille, avec d'autres très jolies captives et de somptueux présents. Ainsi Thétis, chez Homère, *Iliade*, chant 1 : ἀλλὰ σύ πέρι μν τίσον Ολύμπιε μητίετα Ζεῦ : τόφρα δ' ἐπὶ Τρώεσσι τίθει κράτος ὄφρ' ἀν Αχαιοὶ νιὸν ἐμὸν τίσωσιν ὀφέλλωσίν τέ ἐ τιμῆ, c'est-à-dire, mais maintenant rends-lui hommage, ô Jupiter olympien plein de sagesse ; accorde puissance et force aux Troyens jusqu'au moment où les Achéens rendront hommage à mon fils et le combleront d'honneurs.

Si les commentaires sur l'*Ars* des années 1550 qui s'attachent à l'adjectif *honoratum*¹¹ y voient une épithète homérique, de « nature », l'équivalent du grec ἐνδοξόν, qui s'appliquerait à celui qui est favorisé des dieux de manière générale, Lambin, en revanche, ne fait pas d'*honoratum* une épithète figée ; elle rend compte, selon lui, du moment précis du mythe, au premier chant de l'*Iliade*, où Thétis prie Zeus que les Grecs honorent Achille et apaisent sa colère. Nous voyons que Lambin s'intéresse particulièrement à l'*aptum* de l'épithète, dans l'esprit de certains dictionnaires sur lesquels Anne-Pascale Pouey-Mounou attirait notre attention dans un article de 2005¹², mais le commentaire isole les épithètes au lieu de les collectionner et, surtout, développe une réflexion d'ordre éthique.

Les traductions du grec

Le souci pédagogique de Lambin se lit également dans les traductions des citations grecques qu'il introduit dans ses éditions d'auteurs latins – du moins à partir de 1563. En effet, si très peu de citations grecques sont traduites (en latin) dans l'*Horace* de 1561, dès la première édition de son *Lucrèce*, en 1563, et ensuite dans son *Cicéron* (1565), son second *Horace* (1567), etc., l'intégralité (ou presque) des références grecques donnent lieu à une traduction (ou à une reformulation ou un résumé) en latin. Dès l'épître au lecteur du second *Horace*, Lambin indique que son ouvrage s'adresse à celui qui « ne connaît pas suffisamment le grec » (*Gracis litteris non satis eruditio*)¹³ : il justifie par cela le fait que ses traductions ne soient pas recherchées ni littéraires, mais conçues *incondite* et *impolite* (de façon grossière et inélégante), d'après ses propres termes. Ce souci de Lambin de s'adapter à son public apparaît au sein même du commentaire, au v. 137 par exemple, où l'humaniste explicite son choix de traduire « presque mot à mot » :

Fortunam Priami] Antimachum non significari ab Horatio ex eo maxime intelligere licet, quod Antimachus bellum Thebanum scripsit : quod multis annis ante Troianum gestum est : hic autem, quem reprehendit Horatius bellum Troianum : ut omittam, quod principium poematis Antimachi hoc fuisse testantur Graeci interpres, Ἐννέπετε Κρονίδα Διὸς μεγάλοιο Θύγατρες <Schol. Il., I, 1>. [B] id est, Dicite Saturnii Iouis magni filiae]. cuius uersus longe alia sententia est, quam huius, quem hoc loco de Graeco expressum profert Horatius. [B, p. 359 B] Simeon Bosius putabat, significari primum uersum eiusdem Homeri ex parua Iliad. Ἰλιον ἀείδω καὶ Δαρδανίην εὑπωλον, sequitur, ἡς πέρι πολλὰ πάθον Δαναοί, θεράποντες Αργος <Ilia Parua, 1>. i.e., Ilium cano, & Dardaniam equis aptam, uel pulchris equis abundantem, Pro

¹¹ Je pense ici aux commentaires d'Estaço (*Achillis Statii Lusitani in Q. Horatii Flacci poeticam commentarii*, Anvers, M. Nutius, 1553) et de Grifoli (*Q. Horatii Flacci liber de Arte poetica Iacobi Grifoli Lucinianensis interpretatione explicatus*, Florence, 1550).

¹² A.-P. Pouey-Mounou, « Les dictionnaires d'épithètes, laboratoires de l'*aptum* », *Culture : collections, compilations*, éd. M.-T. Jones-Davies, Paris, 2005, p. 143-160.

¹³ *Horatius, Lectori secundae editionis*, 1567, fol. 5 v.

qua multa pertulerunt Graeci, ministri Martis. ex qua interpretatione, prope ad uerbum expressa, cuius, qui linguam Graecam non didicerit, licet intelligere, quamobrem aliter sentiam¹⁴.

La fortune de Priam] c'est surtout à partir de ces éléments que l'on peut comprendre qu'ici, Horace ne parle pas d'Antimaque ; en effet, ce dernier a écrit la guerre de Thèbes – qui a eu lieu bien des années avant celle de Troie, alors que celui qu'évoque Horace parle de la guerre de Troie. Afin qu'on l'écarte, voici le début du poème d'Antimaque, dont les scholiastes grecs sont garants : Ἐννέπετε Κρονίδαο Διὸς μεγάλοι θύγατρες, [B] c'est-à-dire, Dites, filles du grand Jupiter, fils de Cronos]. L'idée de ce vers est toute autre que celle du vers grec auquel Horace fait référence dans ce passage. [B] Siméon Dubois pensait qu'il renvoyait au premier vers de la *Petite Iliade* du même Homère : Ἰλιον ἀείδω καὶ Δαρδανίην εὐπωλον, puis ἡς πέρι πολλὰ πάθον Δαναοί, θεράποντες Ἀρνος, c'est-à-dire, Je chante Ilion et Troie pleine de chevaux (ou qui abonde en beaux chevaux), pour laquelle les Grecs, serviteurs de Mars, ont enduré bien des épreuves. Grâce à cette traduction, donnée presque mot pour mot, celui qui n'a pas appris la langue grecque peut comprendre pourquoi je ne suis pas d'accord.

Les traductions latines d'Antimaque et de la *Petite Iliade* introduites en 1567, comme l'indique la strate [B] du commentaire, permettent ainsi de comprendre que les hypothèses émises par les autres savants sont fausses : aucun des vers grecs cités ne mentionne le personnage de Priam ni sa « fortune » ; ils ne peuvent donc pas constituer la source grecque recherchée. Loin de réservier sa réflexion au seul cercle des érudits et des philologues spécialistes du texte d'Horace, Lambin l'ouvre et la rend accessible à ses étudiants, même non hellénistes.

Ainsi, les éditions commentées et critiques de Denis Lambin donnent une idée de ce que devaient contenir ses cours et de la pédagogie exigeante qu'il mettait sans doute en œuvre ; mais, s'il édite des auteurs latins, ce sont des auteurs grecs qu'il explique comme lecteur royal.

LAMBIN LECTEUR ROYAL DE GREC : LE PROGRAMME DE COURS ET LE CHOIX DES AUTEURS

Nous n'avons pas aujourd'hui, à ma connaissance, d'autre trace des cours de Denis Lambin que les *praelectiones* qu'il a publiées après les avoir prononcées, entre 1562 et 1572 : ces *praelectiones* publiées annoncent dans leur titre les cours prévus, mais elles nous informent aussi sur d'autres cours que Lambin aurait donnés en dehors du programme annoncé. Nous pouvons ainsi reconstituer son programme d'enseignement et comprendre la méthode pédagogique adoptée.

Le programme de cours :

13/01/1562	Homère, <i>Iliade</i> , livre 1 : <i>Oratio pridie quam Homeri Iliadis librum A explicare inciperet...</i>	Paris, A. Wechel, 1562
14/12/1562	Démosthène, <i>Philippiques, Olynthiennes</i> : <i>Oratio postridie idus decembris pridie quam Philippicarum Demosthenis explicationem...</i>	Paris, M. le Jeune, 1563
20/04/1563	Aristote, <i>Rhétorique</i> , livre 2 : <i>Oratio habita pridie quam libr. 2. Arist. de arte dicendi explicaret.</i>	Paris, M. le Jeune, 1563
05/10/1563	Démosthène, <i>Sur l'ambassade</i> : <i>Oratio de discendo et ab optimis discendo.</i>	Paris, M. le Jeune, 1563
16/10/1564	Démosthène, <i>Sur la couronne</i> , et Eschine, <i>Contre Ctesiphon</i> : <i>Oratio de laudibus litterarum, Aeschinis in Ctesiphontem et Demosthenis pro Ctesiphonte orationes.</i>	Paris, chez la veuve de G. Morel, 1564

¹⁴ *Ibidem*, p. 359.

16/10/1565	Aristote, <i>Éthique à Nicomaque : Oratio de philosophiae moralis landibus oratio...</i>	Paris, J. Bienné, 1565
15/10/1566	Aristote, suite de l' <i>Éthique : Oratio de rationis principatu et recta institutione...</i>	Paris, J. Bienné, 1566
07/07/1567	Sur le Collège royal, ses professeurs ; sur la prononciation du grec : <i>De iis qui primi litteras graecas et philosophiam peripapeticam...</i>	Paris, J. Charron, 1567
7/01/1568	Eschine, <i>Sur l'ambassade : De philosophia cum arte dicendi coniugenda oratio...</i>	Paris, J. Bienné, 1568
8/05/1570	Cicéron, <i>Pour Milon : Oratio in gymnasio cardinalitio, a.d. VIII id. maias anno 1570.</i>	Paris, D. du Pré, 1570
7/11/1570	Aristote, <i>Politique, livre 3 : Oratio ad 7 id. novembbris habita, habita pridie quam librum III. Aristot. de Rep. optime administranda explicaret...</i>	Paris, J. Bienné, 1570
22/10/1571	Démosthène, <i>Contre Aristocrate : De utilitate linguae graecae et recta Graecorum latine interpretandorum ratione ...</i>	Paris, J. Bienné, 1572

Dans la première *praelectio* publiée, prononcée en introduction à une séquence de cours sur l'*Iliade* d'Homère, nous apprenons qu'en réalité, il s'agit du troisième discours de Lambin au Collège royal – et qu'il a donc étudié avec ses étudiants d'autres œuvres avant celle-ci :

Nihil erat, auditores, quamobrem tertiam apud uos ex hoc loco orationem haberem, etiam si, postea quam huic regio publice docendi muneri praepositus sum, noua res interuenit. Nam siue, unde haec nata sit commutatio, ut, qui paulo ante litteras Latinas docebam, is nunc scriptores Graecos uobis interpretari incipiam, scire uos oportet [...] ; siue ad linguae Graecae, cuius docendae onus mihi item a Rege nuper admodum impositum est, studium cohortandi estis, non dubito, quin uestra sponte satis excitati sitis, neque mea cohortatione magnopere egeatis¹⁵.

Il n'y avait aucune raison, auditeurs, pour que je prononce en ce lieu un troisième discours devant vous, même si, depuis que le roi m'a chargé de cette fonction d'enseignement public, de nouveaux événements sont intervenus. En effet, vous avez le droit de savoir d'où vient ce changement qui fait que je vais maintenant commencer à expliquer avec vous les auteurs grecs alors que, peu de temps avant, je vous enseignais la littérature latine [...]. Ainsi, je dois vous encourager à étudier la langue grecque, que le roi m'a, à mon tour, demandé tout récemment de vous enseigner. Je ne doute pas que vous soyez déjà très excités par vous-mêmes à cette idée et que vous n'ayez pas vraiment besoin de mes encouragements.

Ainsi, il apparaît que toutes les *praelectiones* de Lambin n'ont pas été publiées et que nous n'avons pas connaissance de tous les auteurs étudiés en cours. Il serait tentant d'imaginer qu'il ait expliqué Horace au Collège royal : il aurait pu ouvrir sur cet auteur sa nouvelle charge d'enseignement en 1561, comme lecteur royal de latin – avant de devenir, quelques mois après, lecteur royal de grec... Mais aucun indice ne permet de l'affirmer, et il existe a priori peu de lien entre ses éditions commentées d'auteurs latins et ses cours – du moins jusqu'en 1570, date à laquelle intervient un cours sur le *Pro Milone* de Cicéron.

Si l'on se fonde, malgré ces réserves, sur les douze discours de Lambin publiés, il apparaît que le lecteur royal avait l'habitude de prononcer une *praelectio* par an, parfois deux. Après une introduction générale à l'étude du grec via le premier livre de l'*Iliade*, Lambin choisit d'expliquer, en alternance, Démosthène et Aristote, jusqu'à ce qu'il lui paraisse nécessaire, sans doute, de se consacrer aux hellénistes les plus fragiles – comme cela apparaît dans l'*oratio de recta pronuntiatione linguae Graecae*, un discours sur la grammaire de Théodore Gaza prononcé en juillet 1567. Lambin souhaite, grâce à ces auteurs, initier ses étudiants tant à la rhétorique

¹⁵ Lambin, *Oratio pridie quam Homeri Iliidis librum A explicare inciperet habita.*

qu'à l'éthique ; il l'explique dès la première *oratio* de 1562 et le confirme dans une autre, prononcée en 1570, dans laquelle il revient sur la question du programme suivi :

Praedicatum est, auditores, mihi, quo primum die litteras Graecas regis iussu docere caipi, hoc propositum fuisse, ut duos praecipue Graecos scriptores, alterum rhetorum principem, Demosthenem : alterum poëtarum, Homerum, meis auditoribus interpretarer, adiuncto tamen Aristotele in iis, quae ad artem dicendi, et disputationem de moribus, et reip. administrandæ disciplinam pertinent : adhibito interdum etiam Sophocle, et Euripide, aliisque nonnullis Graecis oratoribus et poetis : sperans me duas res hoc pacto assecuturum, unam, ut in duobus scribendi generibus meos auditores exercerem, oratorio et poetico : alteram, ut, quemadmodum conuinatores elegantes, adhibita ciborum varietate, conuinuarum suorum palato seruire, fastidiumque depellere solent, ita ego tali uicissitudine, atque alternatione, audiendi quasi nauseam meorum auditorum animis leuare possem¹⁶.

J'avais annoncé, le jour où j'ai commencé à enseigner la littérature grecque sur ordre du roi, que j'avais pour projet d'expliquer à mes auditeurs avant tout deux auteurs grecs : d'une part le prince des orateurs, Démosthène, d'autre part le prince des poètes, Homère ; j'y ai malgré tout ajouté Aristote, pour ce qui a trait à l'art oratoire, à l'étude de la morale et la science politique. J'ai également convoqué, dans l'intervalle, Sophocle et Euripide, et quelques autres orateurs et poètes grecs, dans l'espoir de parvenir, de cette manière, aux deux objectifs suivants : le premier, d'exercer mes auditeurs au genre oratoire aussi bien qu'au genre poétique, le second, comme les hôtes raffinés qui varient généralement les mets pour agréer au palais de leurs convives et éviter tout ennui, de pouvoir moi aussi soulager l'esprit de mes auditeurs de cette sorte de nausée qui vient en écoutant, grâce à la même sorte d'alternance et de variation.

Ainsi alterne l'étude de discours rhétoriques de Démosthène (ou d'Eschine) avec l'explication de traités rhétoriques ou éthiques d'Aristote. Après les quelques mois consacrés à la prononciation du grec, Lambin reprend, de manière plus fluctuante, ses lectures d'auteurs grecs, en favorisant la rhétorique (alternant les discours « pour » et les discours « contre ») et en s'appuyant le plus souvent sur des œuvres qu'il a déjà traduites : il commente Eschine à partir de janvier 1568, avant de briser son alternance et son rythme en expliquant le *Pro Milone* de Cicéron (édité dans le tome I des *opera omnia* en 1566), à partir de mai 1570 seulement ; six mois après, alors qu'il a, entre temps, été nommé *interpres regius litterarum Graecarum*, Lambin reprend son alternance initiale : il étudie la *Politique* d'Aristote (dont il avait publié la traduction en 1567), avant de repasser à Démosthène (*praelectio* du 22 octobre 1571), dont il avait édité les œuvres complètes en 1570 et avec lequel il finira sa carrière, presque un an après (il meurt le 29 septembre 1572). Le souci de variation de Lambin – pour lutter contre la « nausée » de son auditoire –, malgré un programme serré et ambitieux, est notable.

Une pédagogie symposiaque

Dans le passage de l'*oratio* cité plus haut, Lambin se comparait, comme pédagogue, à un hôte, à l'organisateur d'un banquet soucieux du confort de ses invités : ses *praelectiones* révèlent en effet un professeur soucieux d'introduire de la variété et de la vivacité dans ses cours, en recourant notamment au dialogue. Par exemple, dans sa dernière *praelectio*, Lambin rapporte une conversation tout à fait efficace sur le plan pédagogique : il aborde un point difficile (le style d'Aristote) de manière vivante et incarnée, en répondant aux exigences de la mimésis. En effet, les personnages sont reconnaissables et vraisemblables et l'entretien s'inscrit dans un cadre spatio-temporel réaliste :

¹⁶ Lambin, *Oratio in gymnasio cardinalitio*, Paris, D. Dupré, 1570 (sur le *Pro Milone* de Cicéron).

Ac, quoniam in hanc disputationem ingressus sum, nihil me a meo instituto alienum facturum esse arbitror, si quem sermonem uiginti fere ab hinc annos, etiam tum fere iuuenis et aetate florens, cum Perionio, nobili et claro uiro præstantique temporibus illis Aristotelis interprete, habui, uobis exponam. Cum igitur olim Perionius in Blaesorum oppidum forte uenisset et, quoniam audierat Franciscum Turnonium [...] in Magdoniano non longe admodum ab oppido, rusticari, eius inuisendi et salutandi gratia, ut sit, paullum a suscepto itinere deflexisset atque in Magdonianum deuertisset, ibique triduum et, opinor, amplius, commoratus est¹⁷.

Et, puisque je me suis engagé dans cette discussion, je pense ne rien faire d'étranger à mon projet si je vous rapporte une conversation que j'ai eue il y a environ vingt ans, alors que j'étais encore plus ou moins un jeune homme dans la fleur de l'âge, avec Périon, un homme noble et illustre, traducteur d'Aristote remarquable de cette époque. Donc, alors que Périon était venu un jour par hasard à Blois, et, puisqu'il avait entendu dire que François de Tournon [...] se trouvait en villégiature à Madon, non loin de la ville, il se serait un peu détourné de son chemin initial pour lui rendre visite et le saluer, comme cela se fait, serait descendu à Madon et s'y serait attardé trois jours – et même davantage, je crois.

Suit la liste de tous les autres intervenants ainsi que le contenu de leurs propos, qui rend compte du débat qui les anime : celui de savoir comment traduire Aristote et rendre aussi bien son style particulier que la profondeur de sa pensée. Le dialogue, au style direct, permet d'exposer clairement les enjeux des échanges, de manière progressive et vivante¹⁸.

Lambin introduit également des anecdotes concrètes et ludiques ; il suit en cela les instructions de Quintilien¹⁹, pour qui la *remissio* et le *ludus* sont indispensables, mais aussi les conseils d'Érasme²⁰, qui incite à enseigner de façon amusante, en passant par des fables. Ainsi, dans la même *oratio*, pour montrer à ses étudiants l'importance et le poids spécifique des mots, il intègre une anecdote juridique qui présente une sorte d'intrigue à résoudre : il s'agit d'une histoire de legs et de testament mettant en scène un « testateur » (*testator*), un « légataire » (*legatarius*), un héritier (*heres*) et trois jurisconsultes. Cette histoire est introduite par une formule aux allures topiques : *orta olim talis controversia est*. L'anecdote peut détendre et amuser les étudiants car elle évoque des faits très concrets, très matériels, qui semblent trancher avec les propos précédents de Lambin (portant sur les mots, la traduction, le style) : dans cette anecdote, il s'agit de mobilier (*supellex*), de vaisselle en argent (*vasa argentea*), de manteaux (*paenulae*) et de toges (*togae*). L'esprit de jeu peut être sollicité car il s'agit d'une sorte d'intrigue : *Quaesitum est uter sit audiendus potius heres an legatarius, hoc est utrum illae res quae supra enumeratae sunt legato continantur necne* (la question fut de savoir s'il valait mieux écouter l'héritier ou le légataire, c'est-à-dire si les objets qui ont été mentionnés plus haut faisaient partie du legs ou non), sachant que légataire et héritier n'entendaient pas la même chose par le mot de « mobilier », *supellex*... Je suppose que mon lecteur voudra connaître la réponse ; eh bien, je l'invite à lire le discours de Lambin !

Il apparaît donc que la pédagogie de Lambin, telle qu'on peut la lire dans ses éditions et ses *orationes*, est exigeante, vivante et variée. Dans ses cours de grec, donnés en latin, il insiste sur le sens des mots, dans l'une et l'autre langue ; mais une attention toute particulière est accordée à la langue grecque, à laquelle Lambin tâche de familiariser ses élèves le mieux possible.

¹⁷ Lambin, *De utilitate linguae Graecæ et recta Graecorum latine interpretandorum ratione...*, Paris, Jean Bienné, 1572.

¹⁸ Sur ce dialogue, voir A. Quillien, « Un dialogue enchâssé dans l'*oratio De utilitate linguae Graecæ* de Denis Lambin (1571) », *Les États du dialogue à l'âge de l'humanisme*, éd. E. Buron, P. Guérin, C. Lesage, Rennes, 2015, p. 177-186.

¹⁹ *Institution oratoire*, I, 3, 8 et 10.

²⁰ *De pueris instituendis* ; voir l'édition des œuvres d'Érasme dirigée par J.-C. Margolin, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 532-533.

PÉDAGOGIE DE LA LANGUE GRECQUE

Une méthode progressive d'apprentissage du grec

Nous avons vu plus haut que Lambin veillait à rendre ses commentaires d'auteurs latins accessibles aux mauvais hellénistes et qu'il adaptait également à eux son programme de cours ; il s'agit maintenant de considérer la méthode précise qu'il emploie dans ses *orationes* pour enseigner la langue grecque. Nous nous appuyons, à titre d'exemple, sur la dernière *praelectio* de 1571 (publiée en 1572) : Lambin y insère des citations grecques, qu'il tente de faire apprêhender à ses auditeurs de manière progressive, par étapes.

Tout d'abord, le lecteur royal propose, avant la citation grecque, une sorte de « traduction-explication » latine du passage, de manière à ce que les élèves en perçoivent le sens avant même de l'entendre en grec ; Lambin amène donc doucement ses élèves à cette langue : ils peuvent dans un premier temps écouter et goûter le passage sans être gênés par le sens :

Sentit in Theaeteto Plato, uerbi gratia, « quam celerrime hinc », hoc est ex hac uita, « illuc », hoc est ad Deorum uitam, « fugere conandum esse » ; « fugam autem, similitudinem cum Deo esse, quanta maxima esse potest ; cum Deo similitudinem uero, esse iustitiam et pietatem cum prudentia coniunctam ». Vnde hanc praeclaram et plane dinam sententiam elicio ? Ex uerbis Platonis. Quae sunt uerba Platonis ? Attendite. διὸ καὶ πειρᾶσθαι χρὴ ἐνθένδε ἐκεῖσε φεύγειν ὅτι τάχιστα. φυγὴ δὲ ὄμοιώσις θεῷ κατὰ τὸ δυνατόν ὄμοιώσις δὲ δίκαιον καὶ ὅσιον μετὰ φρονήσεως γενέσθαι.

Dans le *Théétète*, Platon pense, par exemple, qu'« il faut s'efforcer de fuir au plus vite d'ici », c'est-à-dire de la vie d'ici-bas, pour « aller là-bas », c'est-à-dire vers la vie des dieux ; que « la fuite est une ressemblance avec la divinité – la plus grande possible », et que « sont une ressemblance avec la divinité la justice et la piété alliées à la sagesse ». D'où tiré-je cette illustre et presque divine pensée ? Des mots de Platon. Quels sont-ils ? Écoutez bien : διὸ καὶ πειρᾶσθαι χρὴ ἐνθένδε ἐκεῖσε φεύγειν ὅτι τάχιστα. φυγὴ δὲ ὄμοιώσις θεῷ κατὰ τὸ δυνατόν ὄμοιώσις δὲ δίκαιον καὶ ὅσιον μετὰ φρονήσεως γενέσθαι.

L'expression *attendite* invite les étudiants à prêter toute leur attention à la phrase grecque, après que le sens en a été déployé. Quelques autres références grecques sont ensuite introduites de la même manière, puis Lambin progresse dans sa démarche, qui consiste à rendre les élèves peu à peu autonomes face au grec. En effet, si les citations suivantes sont bien accompagnées d'une traduction latine, celle-ci n'est plus explicative et ne précède plus systématiquement le texte grec. Par exemple :

Idem in Timaeo ait parentem huius uniuersitatis inuenire difficile est, et, cum inueniris, in uulgu indicare et apud omnes dicere nefas. Platonis uerba sunt haec, τὸν μὲν οὖν ποιητὴν καὶ πατέρα τοῦδε τοῦ παντὸς εύρειν τε ἔργον καὶ εὐρόντα εἰς πάντας ἀδύνατον λέγειν.

Le même auteur dit dans le *Timée* qu'« il est difficile de trouver celui qui a engendré cet univers et qu'il est impie, lorsqu'on l'a trouvé, de le révéler au vulgaire et de le dire à tous ». Voici les mots de Platon : τὸν μὲν οὖν ποιητὴν καὶ πατέρα τοῦδε τοῦ παντὸς εύρειν τε ἔργον καὶ εὐρόντα εἰς πάντας ἀδύνατον λέγειν.

Nous voyons que Lambin confronte ses élèves au texte grec de manière plus immédiate, sans explication ni appel à être attentifs.

L'étape suivante consiste pour Lambin à « jeter » ses élèves dans le texte grec, sans tuteur ni traduction préalable – celle-ci est bien fournie, mais après le grec. Nous pouvons par exemple observer la citation qui suit celle que nous venons de lire ; le texte grec est court, simple, et se situe dans la stricte continuité du texte de Platon donné juste avant :

Quae spectans Alcinous scripsit καὶ μὲν ὁ πρῶτος θεός, ἄιδος ἐστιν, ἀφόγητος, hoc est, ut nos Latine uerimus, Atqui primus deus aeternus est, immemorabilis, etc.

En voyant cela, Alcinous a écrit : καὶ μὲν ὁ πρῶτος θεός, ἄιδος ἐστιν, ἀφόγητος, c'est-à-dire, comme nous le traduisons en latin : « Le premier dieu est éternel, inexprimable, etc. ».

La phrase grecque permet de vérifier que les rudiments de cette langue sont acquis : nominatif singulier, présent du verbe être...

Enfin, Lambin introduit dans son discours un passage du chant II de l'*Iliade* sans aucune traduction, mais seulement avec quelques éléments de contexte, en latin, qui présentent Thersite :

Hic ait in secundo Iliadis libro fuisse quendam in castris Graecorum hominem improbum, turbulentum, in uiros bonos et principes ipsos contumeliosum [...]. Vnde scio haec Homerum narrare ? Ex uestibus Homeri, quae sunt, ut dixi Iliadis B. ab illis uestibus, Θεοσίτης δ' ἔτι μοῦνος ἀμετροεπής ἐκολών, Ὅς ἔπει φρεσὶν ἦσιν ἄκοσμά τε πολλά τε ἥδη Μάψ, ἀτὰρ οὐ κατὰ κόσμον, ἐριζέμεναι βασιλεῦσιν.

Celui-ci dit dans le deuxième livre de l'*Iliade* qu'il y avait dans le camp des Grecs un homme malhonnête, séditieux et injurieux à l'égard des hommes braves et des chefs eux-mêmes [...]. D'où sais-je qu'Homère raconte cela ? Je le tire des mots d'Homère qui se trouvent, comme je l'ai dit, dans l'*Iliade* II, à partir des vers suivants : Θεοσίτης δ' ἔτι μοῦνος ἀμετροεπής ἐκολών, Ὅς ἔπει φρεσὶν ἦσιν ἄκοσμά τε πολλά τε ἥδη Μάψ, ἀτὰρ οὐ κατὰ κόσμον, ἐριζέμεναι βασιλεῦσιν²¹.

Dans ce passage, Lambin invite ses élèves à comprendre par eux-mêmes le mot-à-mot grec, en comptant sans doute pour cela sur un savoir récemment acquis – puisqu'on sait qu'il vient d'achever l'explication de l'*Iliade*, comme il le rappelle au début de la *praelectio*.

L'importance accordée au(x) style(s) de chaque auteur

Si Lambin souhaite que ses étudiants parviennent à comprendre le grec, il va plus loin, en ayant pour eux l'ambition qu'il puissent saisir le style propre de chaque auteur – et même le style propre à chaque œuvre particulière d'un même auteur. Et seul un rapport direct au texte, sans traduction, permet d'en saisir les nuances et d'être sensible aux variétés et aux variations de styles. Dans l'*oratio De utilitate*, Lambin prend l'exemple d'Aristote et il distingue ses œuvres écrites, en pédagogue, dans un style magistral (il s'agit de ses œuvres « acroamatiques ») de ses œuvres destinées à un plus large public, écrites dans un autre style (les œuvres « exotériques ») :

Aristoteles uero, qui tanquam doctor aut magister aliquis in schola disputationem de moribus ordiebatur parteisque docendi suscepserat, genus orationis subtile, contractum, pressum et limatum, cuiusmodi genus ad docendum aptissimum est, usurpauit. Neque tamen nego Aristotelem quoque sermonis genere fuso, amplio, uberi et copioso in nonnullis libris et dialogis usum esse, sed et dialogi et ii libri qui tali sermonis filo contexti erant, quos exotericos appellabat, interierunt, neque ad nos peruenerunt, solique fere acroamatici, quos in commentariis reliquit, usque ad nostram aetatem salvi permanserunt.

Aristote, qui commençait son exposé sur l'éthique comme quelque enseignant ou professeur devant une classe et qui avait endossé le rôle de celui qui instruit, a eu recours à un style simple, ramassé, précis et sobre, style dont la manière est la plus apte à instruire. Cependant je ne dis

²¹ « Thersite, seul, persiste à piailler sans mesure. Son cœur connaît des mots malséants, à foison, et, pour s'en prendre aux rois, à tort et à raison, tout lui semble bon. » (traduction Paul Mazon).

pas qu'Aristote n'a pas usé aussi d'un style abondant, ample, riche et copieux dans quelques livres et dialogues, mais les dialogues et les livres qui ont été composés avec la trame de ce style, qu'il appelait « exotériques », ont été perdus et ne nous sont pas parvenus, et presque seuls les livres « acroamatiques », qu'il nous a laissés sous forme de notes, ont été conservés jusqu'à notre époque.

Ici, Lambin instruit ses élèves sur le corpus aristotélicien et souligne les variations de style au sein de celui-ci : le style adopté dans l'une ou l'autre œuvre dépend notamment du public et du contexte d'écriture – et un bon pédagogue recourt à un style sobre. Il invite ainsi son public à faire preuve de discernement et d'exigence ; loin de s'en tenir à l'enseignement des rudiments, il adopte une pédagogie ambitieuse, qui vise à l'émancipation de ses élèves.

Une pédagogie de l'autonomie

Lambin (*interpres regius !*) dénonce les traducteurs qui, selon lui, sont tous mauvais ; il souhaite inviter ses étudiants à s'en libérer, pour des raisons intellectuelles, éthiques et esthétiques. En effet, pour lui, quand bien même un traducteur connaîtrait parfaitement la langue de départ et celle d'arrivée, quand bien même il chercherait à rendre compte du style propre à chaque auteur et à chaque texte, il s'agit de ne pas être esclave de sa version, mais, librement, de pouvoir comprendre le texte grec de départ :

Postremo fingamus scriptores omneis Graecos fideliter et pro suo quemque scribendi genere [...], cuius malum, infelicitatis, uel potius, cuius ignaviae ac uerordiae est, ab alterius lege, arbitrio ac potestate pendere, quam sui iuris esse et suis legibus uti malle ? [...] At qui interpretis opera in Platone et ceteris legendis utuntur, primum ex alterius arbitrio pendent, deinde semper incerti sunt, semper haesitant, semper fluctuant, semper aut tanquam peregrini, in locis desertis iter facientes, in errore uersantur, aut tanquam pueri in tenebris ambulantes, trepidant et conturbantur.

Enfin, imaginons que tous les auteurs grecs aient été traduits en latin fidèlement et chacun selon son style [...], quel malheur, quelle infortune ! ou plutôt, quelle paresse et quelle folie font que l'on préfère dépendre de la loi, du jugement et du pouvoir d'un autre, à être indépendant et user de ses propres lois ? [...] Mais ceux qui, pour lire Platon et les autres, recourent au service d'un traducteur, non seulement dépendent du jugement d'un autre, mais restent toujours incertains, hésitent toujours, sont toujours indécis, toujours, comme des voyageurs étrangers qui font route dans des lieux déserts, sont livrés à l'errance ou, comme des enfants marchant dans le noir, tremblent d'effroi.

Ce savoir et cette liberté permettent également de savourer les nuances stylistiques du texte. Lambin formule ainsi cet argument, qui relève de la *uoluptas* :

Qui igitur Platonem Graece loquentem legunt, primum in Platonis sententia percipienda aut numquam aut raro falluntur, deinde orationis lepores atque, ut ita dicam, cincinnos, quorum Plato studiosissimus fuit, una opera contemplantur et spectant atque ex tali contemplatione et spectaculo incredibilem uoluptatem capiunt, cuius interpres ne umbram quidem talium elegantiarum potuit imitari. Quare qui Platonis interpretem, non Platonem legunt, hoc tanto bono careant necesse est.

Ceux, donc, qui lisent Platon en train de parler grec, tout d'abord ne se trompent jamais, ou rarement, dans la perception de sa pensée, ensuite, ils contemplent et regardent par la même occasion le spectacle qu'offrent ses charmes et, pour ainsi dire, ses boucles, auxquelles il a porté une extrême attention ; et, à une telle contemplation et à un tel spectacle, ils prennent un plaisir incroyable – tandis que le traducteur de Platon n'est même pas en mesure d'imiter ne serait-ce que l'ombre de telles élégances. C'est pourquoi il est inévitable que ceux qui lisent un traducteur, et non Platon, manquent cet avantage si remarquable.

Au terme de ce parcours, quelle image pouvons-nous nous faire de Lambin, comme pédagogue ? Il semble que le cadre de son enseignement, le Collège royal, et l'époque à laquelle il exerce (la seconde moitié du XVI^e siècle), permettent à Lambin de déployer un programme ambitieux – quand bien même le niveau de grec de ses étudiants n'apparaît finalement pas si brillant qu'escompté. Pour ce faire, Lambin déploie une pédagogie de la *varietas* : variété des formes et des supports d'enseignement (édition critique, *orationes...*), variété des langues, des auteurs et des styles, mais aussi des procédés pour soutenir l'attention de ses auditeurs et rendre son enseignement vivant ; cette variété lui permet également de s'adapter à un public sans doute hétérogène. Lambin, comme philologue, nous semble également un pédagogue de l'*aptum* : son objectif est de rendre ses auditeurs et lecteurs sensibles au sens précis des mots, en contexte, loin des sommes figées que représentent par exemple les dictionnaires. La pédagogie qu'il déploie est, enfin, profondément humaniste, en ce qu'elle vise à l'émancipation des étudiants qui doivent pouvoir, à leur tour, fréquenter librement et intimement les œuvres et savourer le plaisir intellectuel et esthétique qu'elles fournissent, dans leur diversité.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

ESTACO, A., *Achillis Statii Lusitani in Q. Horatii Flacci poeticam commentarii*, Anvers, M. Nutius, 1553.

GRIFOLI, I., *Q. Horatii Flacci liber de Arte poetica Iacobi Grifoli Lucinianensis interpretatione explicatus*, Florence, 1550.

LAMBIN, D., *Q. Horatius Flaccus, ex fide atque auctoritate decem librorum manuscriptorum, opera Dionys. Lambini Monstroliensis emendatus...*, Lyon, Jean de Tournes, 1561.

LAMBIN, D., *Oratio pridie quam Homeri Iliadis librum A explicare inciperet habita*, Paris, A. Wechel, 1562.

LAMBIN, D., *Q. Horatius Flaccus Sex abhinc annos ex fide, atque auctoritate complurium librorum manu scriptorum, opera Dionys. Lambini Monstroliensis emendatus*, Paris, Jean Macé, 1567.

LAMBIN, D., *Oratio in gymnasio cardinalitio, a.d. VIII id. maias anno 1570*, Paris, D. Du Pré, 1570.

LAMBIN, D., *Oratio De utilitate linguae Graecæ...*, Paris, J. Bienné, 1572.

SOURCES SECONDAIRES

MARGOLIN, J.-C. (éd.), *Érasme*, Paris, Robert Laffont, 1992.

POUEY-MOUNOU, A.-P., « Les dictionnaires d'épithètes, laboratoires de l'*aptum* », *Culture : collections, compilations*, éd. M.-T. Jones-Davies, Paris, Classiques Garnier, 2005, p. 143-160.

QUILLIEN, A., « Les *Orationes* de Denis Lambin. La défense du grec dans l'*oratio De utilitate linguae Graecæ* (22 octobre 1571) », *Camænae*, 1, 2007, en ligne (consulté le 20 mai 2025) : <https://www.saprat.fr/wp-content/uploads/2023/06/camænae-01-astrid-quillien.pdf>.

QUILLIEN, A., « Un dialogue enchâssé dans l'*oratio De utilitate linguae Graecæ* de Denis Lambin (1571) », *Les États du dialogue à l'âge de l'humanisme*, éd. E. Buron, P. Guérin, C. Lesage, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 177-186.

QUILLIEN, A., « Le parcours de l'humaniste Denis Lambin (1519-1572) : précurseur de la *Slow Science*? », *Diasporas*, 35, 2020, en ligne (consulté le 20 mai 2025) : <http://journals.openedition.org/diasporas/5065>.

TUCKER, G.H., « Jean Dorat et Giovanni Matteo (Giovam-matteo) Toscano, lecteurs des *Pythiques* de Pindare en 1566 : le double témoignage des ouvrages publiés (1575-1580) de Toscano et d'un livre annoté par lui (1564-1566/7 [?]) », *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance*, éd. Chr. de Buzon et J.-E. Girot, Genève, Droz, 2007, p. 199-236.

WHITE, P., *Jodocus Badius Ascensius, Commentary, Commerce and Print in the Renaissance*, Oxford, Oxford University Press, 2013.